

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**TOULOUSE**



1358647

**Dénomination :** 2M.COM  
**n° de gestion :** 2008B03531  
**n° d'identification :** 508 792 918  
**n° de dépôt :** A2010/012690  
**Date du dépôt :** 09/09/2010  
**Pièce :** décisions Extraordinaires de l'associé  
unique du 23/06/2010

# 2M.COM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 2 CHEMIN DE GARRIC

31200 TOULOUSE (HAUTE GARONNE)

508792918 RCS TOULOUSE

---

## **DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 23 JUIN 2010**

L'an deux mille dix,  
et le vingt-trois juin,

Monsieur Maxime MEDARD, associé unique de la société 2M.COM, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

Il précise l'objet des présentes décisions :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

### **PREMIÈRE DECISION**

L'associé unique décide de transférer, à compter du 1er mai 2010, le siège social de TOULOUSE (31200) 2 CHEMIN DE GARRIC, à TOULOUSE (31400) 2 Rue Jean SIZABUIRE.

### **DEUXIÈME DECISION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

#### **"Article 4 - Siège social"**

"Le siège social est fixé à **TOULOUSE (31400) 2 Rue Jean SIZABUIRE.**"

Le reste de l'article est sans changement.

### **TROISIÈME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

